

Le jeudi 3 novembre 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# **A Moulins, les personnes en situation de handicap moins bien considérées que des pots de fleurs !**

## **Signez la [pétition en ligne](#) !**

La délégation de l'Association des paralysés de France (APF) de l'Allier se trouve aujourd'hui dans une situation ubuesque : la Mairie de Moulins lui refuse la mise en accessibilité de ses propres locaux !

Alors qu'aucun obstacle ne s'oppose à l'installation d'une rampe extérieure pour accéder aux locaux de la délégation, c'est un refus incompréhensible que la mairie adresse à l'association.

Depuis des mois, les nombreuses démarches et demandes de rendez-vous avec le maire de la ville, Pierre-André Périssol, restent sans effet. Pire, ce dernier, a envoyé les forces de l'ordre locales, jusqu'à deux fois par jour, pour demander à la délégation de retirer la rampe amovible de fortune ! Le fleuriste, voisin de la délégation, est lui plus chanceux, il dispose de deux rampes permanentes « *indispensables pour sortir et rentrer les pots de fleurs* » selon la Mairie.

Face à cette grave atteinte aux libertés fondamentales des personnes, l'APF, extrêmement choquée et en colère, lance une [pétition](#) pour faire respecter la mise en accessibilité de ce local !

La délégation APF, contrainte de déménager il y a quelques mois, a cherché en vain un local accessible. Elle a finalement porté son choix sur un local de plain-pied mais avec une marche à l'entrée et a déposé un dossier afin d'engager les travaux d'accessibilité, c'est-à-dire l'installation d'une rampe. Dès cet instant, la Mairie a refusé à la délégation la mise en accessibilité de ses locaux, alors qu'aucun argument technique ou architectural ne s'y oppose.

La délégation APF a donc installé une rampe amovible, mais la Mairie a sommé les forces de l'ordre locales de demander à la délégation de retirer sa rampe de fortune, jusqu'à deux fois dans la même journée !

Le comble est que le fleuriste, voisin de la délégation APF, possède lui deux rampes fixes « *indispensables pour sortir et rentrer les pots de fleurs* » selon la mairie... !

Entre outre, la mairie a osé affirmer à la délégation APF ne pas pouvoir accorder l'installation d'une rampe, car elle devrait alors « *l'accepter à tous les commerçants* ». Un comble...

Les demandes de rendez-vous avec le Maire étant restées lettre mortes ou s'étant soldées par des échecs et face à cette situation de blocage pour la libre circulation des personnes en situation de handicap à la délégation, l'APF a décidé de lancer une [pétition](#).

L'APF demande à M. Périssol de bien vouloir respecter l'obligation d'accessibilité et d'autoriser dans les meilleurs délais la mise en place d'une rampe extérieure définitive permettant l'accès à la délégation.

L'APF a également saisi le Défenseur des droits pour lui faire part de cette situation ubuesque.

L'APF rappelle que l'accessibilité concerne des millions de citoyens : personnes en situation de handicap, personnes âgées, parents avec poussettes, blessés temporaires, livreurs, cyclistes, etc. Refuser la mise en accessibilité d'un bâtiment, c'est nier à toutes ces personnes, leur liberté de d'aller et venir.

**Contact presse :**

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37